



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1^{er} septembre 2026

Numéro 303

Hommage à Guy ROBILLARD, un doyen de l'Inspection générale devenu Président des DDEN du Bas Rhin.



Je vous transmets ici les condoléances attristées de notre Fédération des DDEN à laquelle Guy appartenait. Guy a consacré sa vie à promouvoir les principes de la République pour l'École laïque dans tous ses engagements professionnels et associatifs.

Guy était un serviteur d'idéal et œuvrait pour l'École de la République, la Laïcité et pour l'intérêt supérieur des enfants.

Acceptez le témoignage au nom de la Fédération des DDEN de ma profonde reconnaissance pour le travail militant accompli par Guy et toute l'équipe des DDEN du Bas Rhin

Permettez-nous de partager votre peine.

Je vous transmets les très affectueuses condoléances de notre Fédération.

Eddy KHALDI

**Président de la Fédération
nationale des DDEN**

C'est une fierté pour notre Fédération d'avoir bénéficié de l'engagement en tant que DDEN de Guy, serviteur d'idéal de l'École publique, pour avoir occupé tous les postes de l'administration d'instituteur au plus prestigieux : Doyen de l'inspection générale.

Ce combat de notre Fédération pour la reconnaissance des DDEN se réamorce dès 2018 après la reconnaissance officielle du Haut-Rhin en septembre 2018, présidée par Jean-Joseph FELTZ. Aujourd'hui les trois Unions départementales du Haut Rhin, du Bas Rhin, et de Moselle sont reconnues institutionnellement et participent au CDEN.

Écoutons Guy ROBILLART nous relatant la mise en place des DDEN dans le Bas Rhin.

E.K.

LE DDEN EN ALSACE, UNE AVANCÉE HISTORIQUE.

Le 13 mars 2019 à la Fédération des Œuvres laïques du Bas-Rhin à ILLKIRCH, en présence d'Eddy KHALDI, président de la Fédération des DDEN, 25 personnes représentant les syndicats enseignants, les associations et des personnes engagées dans le domaine de la laïcité se sont réunies. Objectif de l'assemblée, création de l'Union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin. Après les créations en Moselle et dans le Haut-Rhin, c'est une avancée nouvelle et importante pour la défense de l'école publique en Alsace-Moselle.

Pourquoi ce retard ? Lors de la promulgation de la loi GOBLET en 1887, l'Alsace et la Moselle étaient rattachés à l'Empire allemand. André KOPP ancien secrétaire général du SNI a rappelé les démarches entreprises en vain depuis des décennies pour obtenir l'implantation des DDEN.



Sommaire :

- **Hommage à Guy ROBILLARD.** (Page 1 et 2)
- **Circulaire de rentrée** (Page 3 à 5)
- **Élections des représentants des parents d'élèves** (Page 6 et 7)
- **Classe de mer.** (Page 8)
- **La classe dehors : les neurosciences en confirment les effets bénéfiques.** (Page 9)
- **Assistance éducative : Tout enfant aura bientôt son avocat.** (Page 10)
- **Allocation de rentrée scolaire** (Page 11 et 12)
- **Interdiction aux moins de 15 ans d'accéder aux réseaux sociaux : La censure du Conseil constitutionnel** (Page 12 et 13)
- **Livret : « Découverte de la laïcité » double page de promotion** (Page 14 et 15)

Attention : Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

Il a rappelé notamment la mémoire et l'action entreprise par Théo SIEGLER qui a tant œuvré pour la laïcité.

Théo SIEGLER a été le premier président de la Jeunesse au Plein Air. Cette association laïque n'a été mise en place qu'en 1982 après des années de refus émanant des partisans du régime scolaire dérogatoire alsacien - mosellan, héritage de la loi FALLOUX de 1850 à laquelle se sont ajoutés des textes allemands et des textes réglementaires français durant l'entre-deux-guerres et à partir de 1945.

Pour les mêmes raisons, les demandes d'implantation des DDEN en Alsace comme en Moselle se sont aussi toujours heurtées au même refus de l'Institut du droit local au nom de ce régime scolaire dérogatoire. Rappelons qu'il y a longtemps que les instituteurs ou professeurs des écoles n'enseignent plus les religions ; il n'y a plus d'étiquette confessionnelle des postes et des maîtres. Depuis peu, les parents n'ont plus de déclaration de dispense à formuler pour l'enseignement religieux, il leur suffit à présent de déclarer si leur enfant suivra l'enseignement religieux ou celui du complément d'enseignement moral.

Alors que reste-t-il de ce statut si ardemment défendu pendant des années par les thuriféraires les plus véhéments ? Une seule chose, l'enseignement religieux enseigné par les catéchistes pendant les 24 heures hebdomadaires, ce qui prive les écoliers alsaciens et mosellans d'un nombre important d'heures d'enseignement général. Il nous faut maintenant obtenir que cet enseignement religieux soit situé hors des 24 heures.

Dans ce contexte particulier, les participants de l'assemblée constitutive ont tenu à rappeler que leur action s'inscrivait « dans la mission première que la Nation fixe à l'école, outre la transmission des connaissances, faire partager aux élèves les valeurs de la République, leur faire acquérir le respect de l'égale dignité des 106 êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. »

Aujourd'hui la reconnaissance des délégués départementaux de l'Éducation nationale

constitue une nouvelle étape importante. Les laïques des trois départements concordataire attendent l'ultime évolution : la sortie de l'enseignement religieux des 24 heures. Au nom des combats qu'il a menés, André KOPP a été nommé Président d'honneur de l'association des DDEN du Bas-Rhin.

Guy ROBILLART
Président de l'UD 67.

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Pierre MIMRAN

